



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé « pêche et aquaculture » de FranceAgriMer du 31 janvier 2018 : bilan 2017 des ventes en criées, pêche professionnelle en eau douce, contrôles dans la filière, plans de production et de commercialisation des organisations de producteurs, point d'étape sur le plan de filière des produits de la mer et d'eau douce, solidarité avec les opérateurs de la commercialisation du bar

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les produits de la mer, de l'aquaculture et de la pêche professionnelle en eau douce s'est réuni le 31 janvier 2018, sous la présidence d'Hervé Jeantet.

Actualités nationales et européennes

En début de séance, les membres du conseil ont pris connaissance des dossiers d'actualité nationale et européenne relatifs au secteur des pêches et de l'aquaculture. Un point a notamment été fait sur l'avancement de la mise en œuvre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) en France. Il a été rappelé aux professionnels que l'année 2018 devra être mise à profit pour réaliser les paiements des nombreux dossiers déjà programmés et permettre, début 2019, d'ajuster le programme opérationnel en fonction des nouveaux besoins identifiés. Les dispositifs d'accompagnement de l'innovation sont au cœur de la stratégie du FEAMP : les mesures concernant la pêche ont été adaptées pour faciliter l'émergence de projets (pour l'innovation relative à la sélectivité et à l'impact environnemental des activités de pêche – mesure 39 – un appel à projets a été lancé le 18 janvier ; pour l'innovation dans la filière pêche – mesure 26 – la mesure est désormais ouverte en continu). L'innovation en aquaculture – mesure 47 – a connu un grand succès avec plus de 30 projets soutenus.

Bilan des ventes en criées 2017

Le bilan de l'année 2017 des ventes de produits de la pêche en halles à marée a été présenté. Les chiffres font état d'un léger fléchissement des volumes commercialisés (- 3 %, avec 194 122 tonnes) et de la valeur des ventes (- 2 %, à 668 millions d'euros), mais avec un prix moyen qui s'apprécie de 2 %, à 3,44 €/kg. Les volumes commercialisés de certaines espèces sont en baisse (merlan : - 17 %, maquereau : - 15 %, sole : - 5 %, langoustine : - 17 %), alors que d'autres connaissent des hausses de volume notables en criée (sardine : + 7 %, coquille Saint-Jacques : + 5 %, lieu noir : + 28 %, bulot : + 5 %, encornet : + 13 %, anchois : + 18 %, tacaud : + 21 %, vanneau : + 49 %). Pour les autres poids lourds des criées françaises, la situation est stable (baudroie : - 1 % en volume et - 3 % en valeur, merlu : - 1 % en volume et + 1 % en valeur – après avoir doublé entre 2012 et 2015).

Les évolutions entre les différentes façades sont contrastées : la baisse des volumes affecte principalement le nord de la France, la façade Atlantique et la Méditerranée, alors que Normandie et Bretagne connaissent des évolutions faibles par rapport à 2016. Les volumes enregistrés par les criées françaises croissent ainsi à Lorient de 3,5 %, à 21 850 tonnes, tandis qu'ils baissent de 6,5 % à Boulogne (avec 20 900 tonnes) et fléchissent de 2 % au Guilvinec (17 180 tonnes), Erquy (11 160 tonnes) et Saint-Jean-de-Luz (10 060 tonnes). En valeur, Lorient est talonnée par Le Guilvinec (respectivement 70,9 et 70,7 millions d'euros), devant Boulogne (52,9 M€), Les Sables d'Olonne (44,3 M€), Erquy (32,2 M€) et Oléron (30,2 M€). À noter, un prix moyen en hausse en Méditerranée (Agde : + 14 %, Le Grau du Roi : + 13,7 %, Sète : + 11,7 %), à Boulogne (+ 8,2 %) ou à Quiberon (+ 9,2 %), et en baisse à La Turballe (- 11 %), Saint-Guérol (- 9,2 %), Royan (- 6,9 %) ou Grandcamp (- 23 %).

Études économiques de FranceAgriMer

Les principaux résultats d'une étude portant sur la situation économique des entreprises de pêche professionnelle en eau douce et la valorisation économique des espèces invasives en France (notamment silure et écrevisses) ont été présentés en conseil.

Cette étude visait à :

- définir les conditions de rentabilité des différents types d'entreprises de pêche professionnelle en eau douce ;
- faire émerger les freins et les leviers pour la valorisation des espèces invasives.

Elle a permis de rappeler les opportunités économiques offertes pour le développement de cette filière qui mobilise 300 professionnels, tant sur les espaces estuariens et fluviaux que lacustres, et mis en évidence les niveaux de rentabilité de ces entreprises. Cette étude identifie des possibilités de création de valeur par la valorisation d'espèces invasives ou abondantes, la réalisation de services environnementaux ou encore la diversification par la transformation des produits ou le tourisme.

Contrôles de la DGCCRF dans le secteur des produits de la mer et de l'aquaculture

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) du ministère de l'Économie et des Finances a présenté aux membres du conseil spécialisé les actions réalisées par ses services pour la protection des consommateurs et le respect des règles de concurrence. Les résultats des dernières enquêtes nationales portant sur le respect des règles d'information du consommateur ont notamment été rappelés. Pour en savoir plus : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/produits-mer-et-deau-douce-contrôle-respect-reglementation>

Plans de production et de commercialisation des organisations de producteurs

La réforme de la politique commune de la pêche (PCP) en 2013 a amené des évolutions fortes dans l'organisation commune des marchés des produits aquatiques (règlement OCM n°1379/2013). Le rôle confié aux organisations de producteurs (OP) du secteur a été renforcé, leur ouvrant accès à des subventions du FEAMP pour leurs actions dans le cadre de la mise en œuvre annuelle de plans de production et de commercialisation (PPC). Le conseil spécialisé a été l'occasion de présenter un point d'étape sur ce dispositif encore récent et qui rencontre un fort succès en France. Les PPC ont permis aux OP d'engager des projets innovants ou structurants pour la filière (amélioration de la qualité à bord, connaissance de la ressource, travaux sur la sélectivité...), en complément de leurs activités traditionnelles de gestion des quotas, de suivi des marchés ou de mise en œuvre de démarches de valorisation des productions.

États généraux de l'alimentation : poursuite de l'élaboration du plan de filière des produits de la mer et d'eau douce

Les organisations professionnelles et interprofessionnelles de la filière des produits de la mer et d'eau douce ont remis en décembre 2017, comme les autres filières agricoles et agroalimentaires, un document fixant un cadre stratégique pour l'avenir de la filière. Les travaux se poursuivent jusqu'au mois de juin 2018, pour finaliser les engagements de la filière et compléter le plan de filière avec un véritable plan d'actions sur cinq ans.

Le conseil spécialisé a permis de faire le point sur l'état d'avancement des réflexions et de les compléter en proposant l'ouverture de plusieurs chantiers d'ampleur, portant sur le renouvellement de la flotte, la gestion des droits à produire, l'organisation de la première vente, la circulation des flux d'information, l'organisation interprofessionnelle, la diffusion d'une culture de l'innovation, l'attractivité des métiers et la communication sur les produits.

Message de solidarité avec les professionnels de la production et de la commercialisation du bar

Les représentants professionnels ont manifesté, auprès des pouvoirs publics, leur vive émotion suite aux informations faisant état de menaces et d'intimidations formulées à l'encontre de professionnels pêchant ou commercialisant du bar en ce début d'année. Ils ont tenu à rappeler les efforts considérables consentis depuis 2015, l'engagement des professionnels aux côtés des scientifiques pour améliorer la connaissance de l'espèce et l'encadrement réglementaire très strict, auquel l'ensemble des métiers est soumis, renforcé par le règlement du conseil de l'Union européenne établissant les possibilités de pêche pour 2018 en zone Manche et Mer du Nord, par les limitations de capture instaurées par la réglementation professionnelle nationale dans le golfe de Gascogne, dans le respect des recommandations scientifiques, et par les nombreux contrôles auxquels la filière est soumise.

Le conseil spécialisé a ainsi fait part de sa pleine solidarité avec les pêcheurs professionnels (ligneurs, fileyeurs, chalutiers...), mareyeurs, poissonniers et distributeurs, capturant ou commercialisant du bar issu de la pêche française, dans le respect le plus strict de la réglementation nationale et européenne.

Pour en savoir plus, les dernières données économiques disponibles sur les filières pêche et aquaculture sont consultables sur le site internet de FranceAgriMer :

<http://www.franceagrimer.fr/CSpecheaquaculture310118>

Service de presse FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr

virginie.nicolet@franceagrimer.fr